



Publication municipale - Mairie de Saint-André-de-Corcy

EDITO

L'année 2022 touche à sa fin. L'automne nous invite à des balades colorées, près des étangs où les pisciculteurs ont égayé ce début de nouvelle saison et ECLAT nous a conviés pour nous retrouver, en marchant tout simplement et surtout, pour une cause d'importance.



Nous vous souhaitons une agréable fin d'année et espérons vous retrouver très prochainement lors d'événements dans le village comme la cérémonie du 11 novembre 2022, la Sainte Barbe organisée par les pompiers, le Téléthon, les illuminations du 8 décembre 2022.

ANIMATION TÉLÉTHON 2022

Vente de jacinthes à partir du 26 novembre à Market. Diverses activités pour tous, samedi 3 décembre, à partir de 14h00 à la salle polyvalente et repas choucroute sur réservation, à emporter le midi et à déguster sur place le soir.



DE SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY À CANCUN



L'association CODance Academy propose des activités loisirs et compétition. Les groupes compétiteurs ont fait de très bons résultats en 2022 : des podiums, des 1ères, 2èmes, 3èmes places en coupe de France, en Rock et Boogie.

Une équipe de compétiteurs Hip Hop a été classée 2ème lors de Free to Dance, compétition organisée dans notre commune.

Pour cette fin d'année, c'est Maxime CURRAL, directeur artistique de la CODance qui est sélectionné pour participer aux championnats du monde de Bachata à Cancun, Mexique.

Bravo à tous et tous nos vœux de réussite pour Max ; résultat en décembre!





Protection des amphibiens

Le chemin de l'hôpital, lieu de rencontre pour ces amphibiens énigmatiques, sera fermé, comme l'an dernier du 1er octobre au 30 novembre 2022, de 20h à 6h30.

Les salamandres mâles y attendent leurs belles sur la route.

L'association Espace Nature et Environnement vous informe de la nécessité de maintenir cette route fermée pour des raisons de sécurité.

Des bénévoles peuvent être présents sur le chemin et dans les bois sur la durée de fermeture indiquée et sont souvent accompagnés de personnes venues en observation.

Le respect de la fermeture de la route est le garant de leur sécurité : n'ouvrir les barrières sous aucun prétexte.

SÉCURITÉ

EDPM, c'est quoi?

Les Engins de Déplacement Personnel Motorisés sont les trottinettes électriques, les monoroues, les gyropodes, les hoverboards et les draisiennes électriques.

Depuis le 25 octobre 2019, le code de la route reconnait les **EDPM** comme une nouvelle catégorie de véhicules et en définit le statut. Il fixe notamment leurs caractéristiques techniques, les règles de circulation et de stationnement et précise les sanctions en cas de non-respect de ces règles.

Assurance obligatoire pour l'utilisation de la trottinette.

RÈGLES DE CIRCULATION

• En agglomération :

Il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. A défaut, les EDPM peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.

Dans tous les cas, la circulation est interdite sur les trottoirs.

• Hors agglomération :

La circulation sur les voies de circulation est interdite.

La circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et sur les pistes cyclables.





LES TRAVAUX ROUTE DE NEUVILLE

Les travaux concernent :

- la réfection du trottoir pour permettre le stationnement des véhicules et le déplacement des piétons;
- des aménagements sécuritaires avec la création de 2 écluses et d'un plateau surélevé à l'entrée de la commune;
- l'accès à l'Espace Favrot.

Les riverains ont été concertés et ont choisi l'aménagement final du projet parmi différentes propositions.









Les travaux devraient être terminés fin novembre avec la signalisation verticale et horizontale ainsi que des plantations dans les écluses.

ENVIRONNEMENT

La loi anti gaspillage prévoit tout un plan d'action pour limiter les déchets, préserver les resources naturelles, la biodiversité et le climat. Le 31 décembre 2023, ce texte rend obligatoire l'usage du compost. Etes-vous prêts? Pour vous aider à acquérir les bons gestes, vous pouvez d'ores et déjà apporter vos déchets alimentaires dans les deux composts publics mis à votre disposition aux Cèdres et aux Millières. L'année 2023 peut être une transition en la matière et la mairie peut vous accompagner dans cette démarche.

Propriétaires de ruches, vous devez faire votre déclaration entre le 1er septembre et le 30 décembre.



Toute personne physique ou morale : particulier, groupement, association, entreprise... propriétaire ou détenteur de ruches, que ce soit à des fins de loisirs ou des fins professionnelles (production de miel, d'essaims, de reines, et d'autres produits de la ruche) doit effectuer une déclaration et ce, dès la première ruche.

Cette déclaration permet une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite Aethina tumida. La déclaration est à renouveler tous les ans ; elle permet l'obtention d'un récépissé

Les conditions d'installation des ruches sont prévues par l'arrêté préfectoral n° DDPP01-16- 365 relatif aux emplacements des ruches peuplées.

ENERGIES

«En France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées.»

Certains se souviennent de ce slogan datant du 1er choc pétrolier, en 1974. L'actualité nous le rappelle.

Réduire notre consommation d'énergie nous permettra de faire des économies, l'inflation nous l'impose, et permettra de réduire la dépendance énergétique de la France : les énergies importées représentent 81 % de la consommation d'énergie finale de la France.

Risque : si l'hiver est très froid, nous risquons de ne pas disposer d'assez d'énergie pour satisfaire les besoins de toute la population française.

Réduire notre consommation d'énergie aura aussi un impact bénéfique pour l'environnement puisque cela réduira les émissions de gaz à effet de serre.

L'État vous accompagne pour améliorer le confort de votre logement tout en réduisant vos factures d'énergie :







DOMBES RÉNOV+ : des conseils indépendants, personnalisés et gratuits pour la définition d'un plan de travaux. 04 74 98 33 76



SOLIDARITÉ

Un registre des personnes vulnérables pour permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'activation d'un plan d'alerte et d'urgences, et permet d'assurer un contact régulier avec ces personnes en cas de grand froid, COVID-19 ou plan canicule.

Pour plus de renseignements, contacter le CCAS, Centre Communal d'Action Social en téléphonant au 04.72.26.10.30 ou par mail : ccas@saintandredecorcy.fr.











Soyez informés de tout évènement en consultant le site de la mairie.

ÉVÈNEMENTS

novembre 2022



HORAIRES D'HIVER DECHETERIE

Du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023,

les horaires sont :

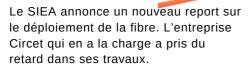
lundi, jeudi, vendredi et samedi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

mercredi: 13h30 - 17h00

mardi : fermée

Route de Montluel, tél: 04.74.98.47.15

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE



La mise en service prévue fin 2022 est maintenant annoncée pour l'été 2023.

MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL

La construction de la MECS avance, mais moins vite que prévu!

L'installation, initialement planifiée à Noël, sera certainement pour mimars : les chambres des enfants sont quasi terminées mais les espaces collectifs nécessitent encore de l'huile de coude!

Le bâtiment administratif est terminé et le 8 novembre 2022, une rencontre avec le service DDPP* aura lieu pour valider le fonctionnement de la cuisine centrale.

Une commission de sécurité validera l'ensemble ; pour la préparer au mieux, les pompiers de Bourg en Bresse et le directeur technique de la commune seront sur le chantier le 9 novembre 2022.





Direction Départementale de la Protection des Populations

LE MANQUE D'EAU, UNE PREOCCUPATION CROISSANTE

Cette année encore, plusieurs arrêtés préfectoraux sur la gestion et la préservation de la ressource en eau ont marqué notre actualité. Et l'épisode de cet été sur le manque d'eau nous a rappelé combien l'équilibre est fragile et l'importance de cette ressource essentielle à la vie.

Nous sommes tous impactés par le changement climatique et une des particularités de la Dombes est la profondeur de sa nappe, extrêmement longue à recharger : quand on la vide, il est compliqué de la remplir à nouveau et de remettre l'eau en disponibilité. Les prélèvements sont trop importants par rapport à la ressource.

Economiser l'eau et éviter son gaspillage n'est pas que du bon sens, c'est un impératif vital!



Ce qui tourmente les hommes, ce n'est pas la réalité, mais les jugements qu'ils portent sur elle

Épictète

Corcy News

Edité par la mairie de Saint-André-de-Corcy 04 72 26 10 30

saintandredecorcy.fr

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur : L'application PanneauPocket La page Facebook